
Adresse de la société jacobine de Verdun-sur-Meuse qui remercie la Convention du gouvernement révolutionnaire et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société jacobine de Verdun-sur-Meuse qui remercie la Convention du gouvernement révolutionnaire et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 421-422;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30943_t1_0421_0000_10

Fichier pdf généré le 22/01/2023

qui sont en leur pouvoir (vû l'intempérie de la saison) à s'instruire sur les lois de leur pays et à propager les principes républicains dans un endroit que la gente monastique et sacerdotale avoient considérablement gangrenée; le lieu de nos séances est dans l'enceinte qui servoit à alimenter les erreurs du fanatisme et de la superstition: lui a succédé le Temple de la Raison. Nous en avons fait l'inauguration le décadi 20 pluviôse. Cette fête à jamais mémorable, a été le dernier jour des hochets et titres féodaux qui existoient encore dans cette commune, les flammes ont secondées les intentions des sans-culottes, en annéantissant et brulant tout ce qui peut nous renouveler les erreurs dans lesquelles nous étions plongés.

Législateurs nous vous invitons à rester à votre poste, sans désemparer jusqu'à la destruction entière des despotes et tirans de l'univers ».

TALLON (*présid.*), GUÉRINAULT (*secrét.*), THORON (*secrét.*), BOUILLERY, VENDOIS, DOUSSET.

48

Les administrateurs et l'agent national du district révolutionnaire de Port-Malo annoncent que, le 28 pluviôse, ils ont envoyé à la monnaie 524 marcs d'argenterie simple, et 526 marcs d'argenterie dorée, 8 livres de cuivre doré, un petit sac de dentelles et galons, 5 onces et demie d'or, indépendamment d'un précédent envoi; ils jurent de mettre tout en œuvre pour détruire le fanatisme, déjouer les intrigans, et faire triompher la raison, la liberté et l'égalité. Ils invitent la Convention à rester à son poste. Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

49

Le représentant du peuple Laplanche demande une prolongation de congé, d'une décade, pour le rétablissement de sa santé.

Cette prolongation de congé est accordée (2).

50

Les membres de la société jacobine et montagnarde de Verdun-sur-Meuse remercient la Convention du gouvernement révolutionnaire qu'elle a décrété: ils se plaignent fortement des journalistes, prétendus patriotes, qui ont publié qu'il seroit à craindre que le peuple, s'habituant à un gouvernement révolutionnaire ne devînt bientôt incapable de s'assujétir à un gouvernement stable. Ils expriment des sentimens pleins de patriotisme et de dévouement: ils protestent

(1) P.V., XXXIII, 283. B^{4m}, 24 et 25 vent. (1^{er} suppl^t); M.U., XXXVII, 381; Mon., XIX, 699.

(2) P.V., XXXIII, 283. M.U., XXXVII, 393. Minute signée Bézard (C 293, pl. 955, p. 16). Décret n^o 8428.

de verser tout leur sang pour le maintien de l'égalité et de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Verdun, 16 vent. II] (2)

« Liberté, Egalité, Révolution ou la Mort.

Législateurs,

Vous avez déclaré le gouvernement français révolutionnaire jusqu'à la paix; cette mesure vigoureuse commandée par les circonstances a sauvé la République. Par elle ont été étouffés les monstres du fédéralisme et du modérantisme. Vainement celui du royalisme a voulu dans quelques contrées soulever sa tête hideuse, tous ont été forcés de ployer sous la hache des loix, tous ont cédé à la vigueur du gouvernement révolutionnaire.

Par quelle fatalité se fait-il donc que ces mesures si sages en elles-mêmes, et dont la nécessité nous semblait il n'y a qu'un moment aussi impérieuse paraissent à certains esprits non seulement inutiles, mais même dangereuses. Pourquoi des journaux soi-disant patriotiques ont-ils retenti de ces maximes funestes à la liberté? Qu'il serait à craindre que le peuple, s'habituant aux agitations d'un gouvernement révolutionnaire ne devint bientôt incapable de s'assujétir à un gouvernement stable. Pourquoi enfin ces bruits injurieux à la représentation nationale? que ceux d'entre vous qui ont jusqu'ici si bien servi la chose publique, se préparent à faire jouir les Français des bienfaits de la Révolution.

Législateurs nous venons de vous le faire entendre, ces bruits sont injurieux à la représentation nationale, nous n'y avons ajouté aucune foi, mais nous répondrons à leurs auteurs: « Patriotes hypocrites, qu'un feint mouvement d'humanité inspire, répondez nous? les circonstances sont elles changées, la horde des tirans du Nord n'infeste-t-elle pas encor nos contrées, la Vendée, cette Vendée infernale qui fut le tombeau de tant de Républicains est-elle entièrement détruite?

« Lyon, Marseille et Toulon sont rendus à la République? Mais qui nous répondra que nos victoires nous aient acquis autre chose que des murs inutiles et que les habitans de ces villes infâmes aient abjuré au fond de leurs cœurs les sentimens détestables qui eussent conduit la République à sa perte, si le génie de la liberté, si la Montagne sainte n'eussent veillé à sa deffense. La plus vile des nations de l'Europe, le fanatique espagnol n'est-il pas encore maître de nos places du Midi... Vous voulez la cessation du gouvernement révolutionnaire? Ah dites plutôt! nous voulons rentrer sous le double esclavage des rois et de la superstition. Penseriez-vous par là modérer la rage des tirans qui vous environnent? est-il donc dans la nature du tigre de s'appitoyer sur l'être qu'il se prépare à dévorer ».

Tels sont les reproches qu'il nous convient de faire à ces âmes pusillanimes, ou plutôt à ce nouveau genre de malveillans soudoyés par nos ennemis, mais vous, Législateurs, ne leur répondez qu'en donnant s'il est possible plus d'impulsion aux mesures salutaires qui ont confondu l'orgueil et la rage des contrerévolutionnaires de

(1) P.V., XXXIII, 283. B^{4m}, 24 vent. (1^{er} suppl^t).

(2) C 295, pl. 992, p. 26.

l'intérieur ; ils demandent la constitution ? eh bien cette constitution, gage de notre bonheur, ne peut être que le fruit et la suite de nos victoires ; déjà les effets du gouvernement révolutionnaire en étonnant l'Europe entière, ont commencé à nous les assurer. Ils ont affermi dans la neutralité ceux de nos voisins que des revers causés par la trahison avaient peut être déjà rangé au nombre de nos ennemis ; ils ont appris à ces derniers l'inutilité de leurs efforts et la nécessité où ils seront bientôt de reconnaître notre indépendance ; encor un effort, et cette constitution qui à cette heure pourrait compromettre le statut de la République et servir les projets des puissances coalisées, nous ne la devons bientôt qu'à leur impuissance et à nos succès.

Représentans du peuple, tels sont les sentimens qui nous animent, et dont nous faisons hautement profession. Nul modérantisme, nulle mesure tempérée qui pourrait faire rétrograder la marche de la liberté ; des flots de sang ont coulé pour cette cause sublime ; que, s'il le faut, le nôtre et celui de tous les vrais Républicains coule encor ? mais que nous puissions dire en mourant, nous n'avons pas survécu à la gloire de notre patrie ».

BAILLE (*présid.*), MAZERON (*secrét.*), C. PONS.

51

André Dumont, représentant du peuple, écrit d'Amiens que d'infâmes journalistes ont osé parler d'insurrection, dans un moment où les nobles et les prêtres fanatiques sont incarcérés, dans un moment où les égoïstes et les intrigans sont sous le glaive de la loi. Il invite la Convention à demeurer tranquille, et assure que les citoyens des départements de la Somme et de l'Oise chérissent la révolution, et détestent les intrigans et les malveillans ; qu'ils sont prêts à s'insurger, mais contre les ennemis de la République ; et que, sous le règne de la vertu, on ne doit pas se flatter de faire commettre le crime par le peuple.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

[Amiens, 21 vent. II] (2)

« Un bruit sourd s'est fait entendre ; l'intrigue a tenté un nouvel effort ; l'orage se faisait craindre, quand tout-à-coup je l'ai fait disparaître dans six districts que j'ai parcourus en cinq jours. Je fis en ces délais quatre-vingts et des lieues ; je ne descendais de voiture ou de cheval que pour rassembler tous les citoyens et les rallier tous autour de la Convention.

D'infâmes journalistes ont osé parler d'insurrection dans un moment où nos nobles et nos prêtres fanatiques sont incarcérés, dans un moment où les égoïstes et les intrigans sont sous le glaive de la loi. Et sur qui dirigerait-on une insurrection ? Le peuple s'armerait-il contre le peuple ? Soyez tranquilles ; les départements de

la Somme et de l'Oise chérissent la révolution et détestent les intrigans, et ceux que renferment ces départements sont des extravagans s'ils conservent leur ridicule espoir.

Les citoyens s'insurger... ! Oui, ils s'insurgeront, mais ce sera contre les ennemis de la République ; contre les émigrés, les Autrichiens, les Prussiens, etc. Ils s'insurgeront pour écraser les malveillans et les traîtres. Ce n'est pas sous le règne de la vertu qu'on doit se flatter de faire commettre le crime par le peuple. La masse est pure, et si elle fut dupe sous le régime nobiliaire et sacerdotal, elle veut la République ; elle déteste donc le crime ; sa religion est de ne pas faire le mal et de toujours faire le bien.

L'arrestation de nos ci-devant nobles produit chaque jour de nouvelles découvertes. De l'énergie et l'heure de la mort de tous les traîtres frappe (*sic*).

La calomnie contre les républicains est à l'ordre du jour ; pour déjouer ce dernier effort des intrigans salariés par Pitt, il faut obliger le dénonciateur à signer sa dénonciation et à indiquer le lieu de sa demeure. C'est alors que cette maladie des contre-révolutionnaires se guérira, et c'est alors que l'homme de bien montrera tout à découvert, sans crainte des horribles manœuvres de l'intrigue.

Guerre à tous les intrigans ! Paix et union entre tous les bons citoyens ! »

DUMONT.

P.S. Les délits de bois étaient effrayans ; par une petite mesure je viens d'en faire saisir 300 cordes volées dans la seule forêt de Compiègne ; les voleurs sont arrêtés.

Le même représentant écrit de Compiègne que cette commune et le district suivent les traces de Paris et de Versailles ; que les habitans détestent les rois et leur gouvernement ; que la société populaire est excellente, les lois exécutées, et la Convention révérée : il ajoute que l'esprit public se prononce bien dans le district de Clermont, et que bientôt toutes les communes du département de l'Oise rivaliseront en amour de la liberté et de la République. Il annonce qu'on vient de trouver, dans les livres de l'infame Dargenson, deux gravures sur satin ; l'une représentant Capet, et l'autre son fils, monté sur un dauphin, tenant un drapeau couvert de fleurs-de-lis.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de sûreté générale (1).

[Compiègne, 16 vent. II] (2).

« A l'exemple de Paris et de Versailles la commune de Compiègne prouve toute l'horreur que lui inspire le seul nom de roi. Les habitans sont tous à la hauteur, et, s'il y existe de faux frères, ils s'y tiennent bien cachés. La Société républicaine y est excellente et très suivie ; la jeunesse y reçoit une belle éducation ; tous les moyens sont mis en œuvre pour faire chérir la révolution. La Convention est révérée, les lois y sont exécutées, et la chose publique va bien. Les

(1) P.V., XXXIII, 284.

(2) AFII 162, pl. 1331, p. 17, 18. Bⁱⁿ, 24 vent. ; *Mon.*, XIX, 700 ; *Débats*, n° 540, p. 297 ; *Ann. patr.*, p. 1956. Mention dans C. *univ.*, 24 vent. Reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes...* XI, 655.

(1) P.V., XXXIII, 284.

(2) Bⁱⁿ, 24 vent. ; *Mon.*, XIX, 700 ; *M.U.* XXXVII, 410. Mention dans *J. Mont.* p. 962 ; *J. Sablier*, n° 1195. Reproduit dans AULARD, *Recueil des actes...*, XI, 574.